

Syndicaliste

le rendez-vous des militant.e.s de la CSC / 25 mars 2022 / n° 962



Une première impulsion contre le racisme au travail

3
Solidarité
avec les Ukrainiens

12
Accord «travailleurs
de plateforme»
Un flop

13
Obligation vaccinale
des personnels de
santé
La démocratie en
prend un coup!



Sommaire

EN ACTION

- 2 Soutenez votre aide-ménagère!
Expo: Un pass politique
- 3 Solidarité avec les Ukrainiens
- 4-5 Tatiana: «Cette guerre sauvage est inhumaine»
- 6-7 Une première impulsion contre le racisme au travail
- 8-9 Debout les femmes!

NOUVELLES

- 10-11 En direct de la rue de la Loi
- 12 Accord «travailleurs de plateforme»: un flop
- 13 Obligation vaccinale des personnels de santé: la démocratie en prend un coup!

MESURES COVID

- 14 Virus et guerre en Ukraine: prolongation de trois mois du chômage corona
- 15 Syndrome post-Covid: prise en charge par Fedris

DANS L'ENTREPRISE

- 16 Agenda du CPPT et du CE en mai

Soutenez votre aide-ménagère!

Les aides-ménagères qui travaillent dans le secteur des titres-services mènent des actions depuis des mois pour obtenir des salaires plus élevés, un meilleur remboursement des frais réellement engagés (frais de transport, de parking et de téléphone...), et de meilleures conditions de travail. Elles sont laissées pour compte et ce, alors que les prix des carburants et de l'énergie montent en flèche. Pour bon nombre d'entre elles, la situation est devenue impossible à supporter. Aujourd'hui, elles paient pour aller travailler. En moyenne 10% de leur salaire passe dans les frais de déplacement.

Durant ces deux années de pandémie, les entreprises commerciales ont continué à engranger des bénéfices qu'elles reversent à leurs actionnaires. Ces derniers mois pourtant, certaines entreprises ont fortement augmenté les coûts aux clients, prétextant vouloir améliorer les conditions de travail des aides-ménagères, alors qu'il n'en est rien. Pour des acteurs comme Trixxo, Poetsbureau et Domestic Services par exemple, ces suppléments ont comme seul but de continuer à rétribuer leurs actionnaires. Il est grand temps que les aides-ménagères puissent vivre de leur travail.

Si vous aussi vous estimez que cela n'est plus acceptable, soutenez votre aide-ménagère en partageant un message de solidarité. Comment? En scannant ce code QR, vous pouvez envoyer un message à Federgon, la fédération patronale du secteur qui bloque depuis des mois les négociations.



Un pass politique



La CSC Bruxelles, Samilia et le Moc Bruxelles vous invitent à visiter l'exposition photographique exceptionnelle du Comité des travailleurs-euses sans papiers de la CSC Bruxelles intitulée «Un pass politique». Cette exposition porte sur la traite des êtres humains, l'exploitation économique et domestique. Le photographe

syrien Abdulalez Dukhan a su mettre en lumière des réalités trop souvent ignorées: celle de l'exploitation terrible d'hommes et de femmes souvent corvéables à merci et ce d'autant plus lorsqu'ils et elles n'ont pas de titre de séjour.

Du 15 mars au 1^{er} avril du lundi au vendredi de 9h à 17h au parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, 72 rue Royale, 1000 Bruxelles.

Deux visites seront guidées par des militant-e-s du Comité des travailleurs-euses migrant-e-s sans papiers de la CSC Bruxelles, le mercredi 30 mars de 10h à 12h et le vendredi 1^{er} avril de 15h à 17h.

Infos et inscriptions:

- CSC Bruxelles: Eva Jimenez Lamas: EvaMaria.JimenezLamas@acv-csc.be
Tél: 0497.14.56.64.
- Moc Bruxelles: Magali.verdier@mocbxl.be Tél.: 0487.16.35.58.

colophon

Photo de couverture: CSC

Rédaction: BP 10 - 1031 Bruxelles

Secrétariat de rédaction:

Donatienne Coppieters - Tél.: 02.244.32.83

Courriel: dcoppieters@acv-csc.be

Site Internet: www.lacsc.be

Éditrice responsable: Dominique Leyon

Traduction: Ilse Cambier, Mylène Demeure, Pascal Drèze, Riccardo Riva, Anne Scieur, Isabelle Tuteleers, Hilde van Lancker.

Lay-out: Gevaert Graphics

Imprimerie: 't Hooft

Abonnement et poste: Danny Assumani:

Tél.: 02.244.35.63 - danny.assumani@acv-csc.be



Pour le Mouvement syndical européen et international, «l'Union européenne n'a pas pris de mesures suffisantes, elle doit jouer un rôle de premier plan et mettre fin à la guerre.» (Photo: Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC, au rassemblement syndical de solidarité avec les Ukrainiens le 15 mars 22).

Solidarité avec les Ukrainiens

La CSI et la CES, conjointement avec leurs organisations affiliées belges dont la CSC, ont manifesté le 15 mars devant le siège de l'Union européenne à Bruxelles pour exprimer leur solidarité avec l'Ukraine, protester contre son invasion et sa destruction par les militaires de Vladimir Poutine et soutenir l'accueil de tous les réfugiés.

«Aujourd'hui, de concert avec les syndicats dans de nombreuses autres régions du monde, nous exprimons notre solidarité avec le peuple ukrainien et adressons un message clair en faveur de l'accueil de tous les réfugiés, quelle que soit leur origine, a déclaré la secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI), Sharan Burrow, lors du rassemblement. Nous réaffirmons notre condamnation absolue de la guerre de Poutine et de sa machine à tuer ciblant des civils et provoquant la destruction de vastes parties du pays. Nous remercions tous les membres de syndicats et toutes les autres personnes qui expriment publiquement leur solidarité et versent des dons en réponse aux appels humanitaires pour soutenir les citoyens en Ukraine et tous ceux qui ont été contraints de fuir leur pays. Les syndicats en Ukraine et dans les pays voisins accomplissent un travail humanitaire exceptionnel et nous saluons tous ceux et celles qui y contribuent. Nous sommes également solidaires des citoyens en Russie qui ont fait preuve de courage en s'opposant à la guerre, au péril de leur vie».

Le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), Luca

Visentini, a également pris la parole durant la manifestation: «Les syndicats aux quatre coins du monde se battent pour la paix et la démocratie. Nous voulons que cette horrible guerre cesse immédiatement. Nous ne nous satisferons pas de constater que quelques dirigeants décrochent le téléphone pour appeler Vladimir Poutine. C'est important, mais nous voulons une action diplomatique plus forte et plus ambitieuse pour exiger un cessez-le-feu et entamer de réelles négociations pour la paix. L'Union européenne n'a pas pris de mesures suffisantes. Elle doit prendre la parole et faire entendre sa voix. Elle ne peut pas se contenter de débattre d'une stratégie de défense européenne. Nous voulons une stratégie de paix européenne. Nous voulons que les dirigeants jouent un rôle de premier plan, s'assoient avec Vladimir Poutine et mettent fin à la guerre.»

Avec le Mouvement syndical européen et international, la CSC condamne également l'intervention militaire de la Russie en Ukraine qui constitue une violation flagrante du droit international. Un cessez-le-feu immédiat s'impose et les parties concernées doivent revenir à la

table des négociations afin d'œuvrer à une solution pacifique.

Nous demandons aussi d'assurer une aide d'urgence à la population ukrainienne afin d'éviter les catastrophes humanitaires. Les citoyens des zones touchées doivent avoir accès à l'aide médicale. Il faut également offrir aux personnes en fuite l'hébergement, l'aide alimentaire et les soins dont elles ont besoin. La Belgique peut jouer un rôle actif à ce niveau.

Nous attendons de l'Europe un leadership fort pour sortir de cette crise. L'Union européenne et la communauté internationale doivent déployer tous les moyens possibles en faveur d'une désescalade du conflit. Il est de leur devoir de lancer un processus de paix dans le respect de la démocratie, des droits humains et des traités internationaux.

Comme le rappelle Luca Visentini, «la guerre et ses conséquences frappent toujours les travailleurs en premier et le plus fortement, comme le démontre une fois encore cette invasion épouvantable et illégale de l'Ukraine. La solidarité est au cœur du syndicalisme et nos frères et sœurs en Ukraine prouvent qu'il ne s'agit pas juste d'un slogan en risquant chaque jour leur vie pour prendre soin des victimes les plus vulnérables de cette invasion.»

«Cette guerre sauvage est inhumaine»

Tatiana est ukrainienne. Cette déléguée CPPT (CSC BIE), responsable du conditionnement dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de matériel médical à usage unique, s'est installée en Belgique il y a 8 ans, durant la guerre du Donbass. Elle nous explique comment elle vit le conflit actuel.

Comment vivez-vous la situation en Ukraine?

C'est bien sûr un grand choc. Ma maman devait venir en Belgique le 21 février pour passer du temps avec son petit-fils et, malheureusement, un problème au travail l'a empêchée de partir. Trois jours plus tard, à 5h du matin, on apprenait

l'entrée de l'armée russe en Ukraine. Bien que l'endroit où elle habite (près de Krementchouk, à moins de 400 kilomètres du Donbass, NDLR) n'ait pas été touchée par les attaques aériennes, j'étais tout le temps en communication avec ma maman. Personne ne dormait. Je voulais qu'elle vienne en Belgique, mais elle vit loin de la frontière polonaise, la route est très dangereuse et, de toute façon, elle ne souhaitait pas quitter le pays: elle y a sa maison, sa famille, son travail, ses amis et tous ses souvenirs. Finalement, elle a décidé de partir, les troupes russes se rapprochant de sa région. Elle est arrivée en Pologne le 15 mars pour nous rejoindre en Belgique. Du jour au lendemain, la vie des Ukrainiens a changé et je pense que ce conflit risque de toucher tout le monde.

Vous avez été surprise par l'attaque?

Poutine nous menaçait depuis un bon moment. On a néanmoins été surpris parce qu'on espérait qu'il n'aille pas plus loin que la région du Donbass. Mais l'esprit d'équipe de la population, cette volonté commune de lutter contre l'armée russe lorsqu'elle est rentrée dans notre pays m'a aussi surprise. Malgré le choc, la population a pris les choses en main et les hommes sont partis défendre notre pays. Pour l'anecdote, il n'est plus possible de trouver une seule bouteille d'alcool en Ukraine: elles sont toutes utilisées pour fabriquer des cocktails Molotov. Même les personnes âgées qui ont vécu la deuxième guerre mondiale participent à l'effort en expliquant aux enfants comment survivre, où il faut se cacher, etc. Mon arrière-grand-mère, qui a 96 ans, nous a expliqué comment les cinq années de la guerre s'étaient déroulées et espère ne pas avoir vécu tous ces moments tragiques pour, finalement, avoir une troisième guerre mondiale. Je pense que nous montrons au monde entier le courage qu'une population unie peut avoir.



Tatiana: «Je pense que nous montrons au monde entier le courage qu'une population unie peut avoir».

Au travail, recevez-vous du soutien de la part de vos collègues?

Oui, j'ai été comblée: tout le monde est venu me faire des câlins. Ils avaient les larmes aux yeux et avaient mal au cœur pour moi, pour ma famille et pour toute l'Ukraine. On est tous humain et ces marques fortes de solidarité m'ont bouleversées.

La Belgique et l'Europe soutiennent-elles assez la population ukrainienne?

Au niveau de l'aide humanitaire, l'Europe s'est vite bien organisée, mais elle n'en fait pas assez. L'Ukraine lui a demandé de nombreuses fois de l'aide pour obtenir des armes, du personnel. Elle ne le fait pas parce qu'elle a peur d'entrer en conflit avec Poutine. Je pense que le problème est que les Européens ne se rendent pas compte que c'est seulement en réagissant ensemble qu'on peut changer la situation. La Belgique n'est qu'à 1.500 km de l'Ukraine... Pour moi, la priorité, c'est de fermer l'espace aérien ukrainien. Les plus grands dégâts proviennent des bombes larguées par l'aviation russe et l'Ukraine n'a pas assez d'avions pour contre-attaquer l'armée russe.

Vous avez pris des initiatives personnelles pour aider les réfugiés?

Pour ma part, j'envoie, avec d'autres Ukrainiens d'un peu partout en Europe, beaucoup de messages pour tenter de guider et d'aider les gens qui franchissent la frontière. Et je suis évidemment prête à en accueillir chez moi si c'est nécessaire.

Y a-t-il des tensions avec vos connaissances

J'ai des copines russes qui sont vraiment désolées de cette situation, mais certaines connaissances russes qui soutiennent Poutine et l'invasion russe m'ont supprimées de leurs contacts Facebook. Par contre, certaines autres m'ont ajoutée pour demander ce qu'ils pou-

vaient faire pour notre pays. Nombre de Russes sont persuadés que Poutine est en Ukraine pour la sauver.

Mon entourage et mes amis russes qui soutiennent l'Ukraine vivent en Europe, loin du conflit, et peuvent donc s'exprimer librement. Ce n'est pas le cas des habitants de la Russie qui, s'ils le font, risquent 15 ans de prison. J'ai de la famille en Russie et, lorsqu'ils nous téléphonent, ils sont obligés de poser des questions neutres parce que, actuellement, nombre de citoyens vivant en Russie sont sur écoute. Ils n'ont plus accès à Facebook [et un accès restreint à Twitter, NDLR]. Nombre de Russes sont persuadés que Poutine est en Ukraine pour la sauver. C'est tellement facile de donner des fausses informations à une population qui est désormais coupée du monde...

Comment venir en aide aux Ukrainiens?

Aide financière

En tant que syndicat, la CSC contribue au fonds de solidarité de la Confédération européennes des syndicats (CES), qui soutient nos collègues syndicalistes en Ukraine. Grâce à ce soutien financier, ils peuvent fournir un abri, de la nourriture et des soins médicaux aux personnes fuyant la guerre. Nous appelons également nos collègues, membres et militants à contribuer aux actions de solidarité de leurs communes et des ONG en solidarité avec le peuple ukrainien. Chaque contribution financière, aussi modeste soit-elle, compte.

<https://petitions.ituc-csi.org/support-ukraine-fr>

Aide matérielle

La Commission internationale de la CSC Mons-La Louvière récolte des vivres non périssables et du matériel médical pour venir en aide à la population ukrainienne. Vous souhaitez faire un don? Contactez Aurore De Keyser: 0475.82.06.35

Des infos pratiques

La CSC a réalisé un flyer pratique rempli d'informations pour aider les réfugiés Ukrainiens qui arrivent en Belgique.

Ce flyer est disponible en 4 langues: français, néerlandais, anglais et ukrainien sur www.lacsc.be/actualite/campagnes/guide-pour-les-ukrainiens.

Comment envisagez-vous l'avenir de votre pays?

De tout mon cœur, j'espère que cela va s'arrêter au plus vite. Je n'arrive plus à trouver le sommeil parce qu'on regarde tout le temps si une bombe est tombée sur le village où vivent de mes proches. On prie pour notre famille et pour l'Ukraine, mais des Russes meurent également. Ce sont aussi tous des humains qui sont des fils, des frères, des maris, des pères... Cette guerre est sauvage et inhumaine mais, avec l'ego de Poutine, il est peu probable qu'il fasse marche arrière. J'espère qu'une majorité de Russes va se réveiller: ils peuvent changer les choses.

| Propos recueillis par David Morelli |



Une première impulsion contre le racisme au travail

À l'occasion de la campagne «Lève-toi contre le racisme!» organisée par la plateforme 21/3, la CSC a participé, le 20 mars, à des rassemblements locaux (à Charleroi, Mons, Liège, Bertrix, Bruxelles et dans de nombreuses villes en Flandre) pour protester contre le racisme et le racisme structurel. Clôturent les rassemblements, les prises de paroles ont notamment abordé la question du racisme au travail.

Face au racisme dans les entreprises, «il faut oser réagir», comme le souligne le slogan de la campagne nationale de la cellule Diversité de la CSC et de la cellule antiracisme à Bruxelles, entamée en 2021 pour

quatre ans. Ce 21 mars, elles se sont associées aux Migrants CSC sous le slogan «Contre le racisme au travail, donnez la première impulsion» pour encourager des délégations syndicales de chaque région à créer une campagne de sensibilisation afin de transcender de manière créative les préjugés racistes. Le 21 mars 2023, leurs campagnes/actions ont été mises à l'honneur lors d'une journée de présentation.

Les actions en Wallonie

Ce 21 mars, en Wallonie, dans une quinzaine d'entreprises et institutions (1), les délégations syndicales CSC se sont formellement engagées à mettre en œuvre une charte «Entreprise sans racisme», modulable en fonction de leur réalité propre. Pour marquer le coup, l'équipe Diversité-Migrants a rendu visite en autocar à une dizaine d'entre elles, à travers toute la Wallonie.

Sur place, l'accueil fut à chaque fois très chaleureux, y compris de la part de certaines directions qui ont également marqué leur adhésion en signant symboliquement la banderole «Donnez la 1^{ère} impulsion». C'était le cas chez Entranam (entreprise de travail adapté) à Fernelmont, chez Takeda (entreprise de biotechnologie) à Lessines, chez Twin Disc (fabricant de transmissions de puissances navale et industrielle) à Nivelles, chez Avieta (producteur de gaufres) à Villers-le-Bouillet ou encore, chez Edel (usine de café lyophilisé) à Grâce-Hollogne.

Au cours de la journée, des arrêts ont également été effectués chez Tibi (intercommunale de déchets) à Couillet ou Vandemoortele (fournisseur de produits alimentaires) à Seneffe où les représentants syndicaux ont également pu témoigner de leurs situations propres. L'occasion d'évoquer avec eux les multiples formes que peut prendre le racisme en entreprise: «blagues» racistes, remarques blessantes, plafonds de verre ou planchers collants pour les personnes d'origine étrangère, répartition «ethnique» des carrières, des statuts et des salaires....



(1) Edel, Essity, Avieta, Twin Disc, AGC-Moustiers, UNamur, Entranam, Vandemoortele, Alysse food, Tibi, Résidence des Ardennes, LS frais, Takeda, Réso ASBL, CSC...

La charte wallonne et la déclaration d'engagement bruxelloise engagent les équipes syndicales CSC à:

- Lutter contre le racisme sous toutes ses formes.
- (Ré)Agir face à des propos racistes exprimés au sein de l'entreprise.
- Communiquer sur les actions menées lors de cette campagne.
- Mener une réflexion sur la politique interne en matière d'engagement des personnes dites «racisées».



Maillot jaune

Les actions à Bruxelles

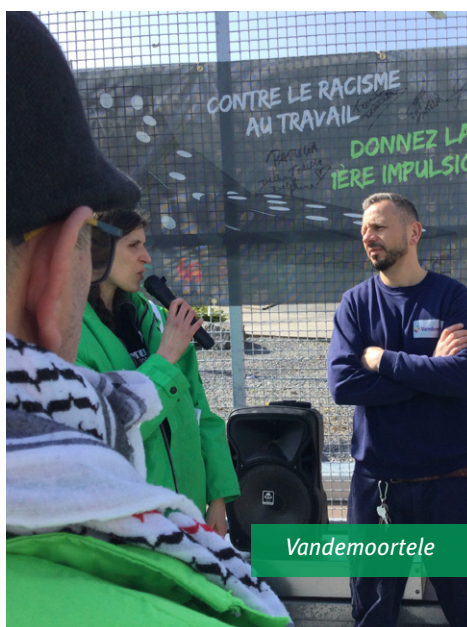
À Bruxelles, un «Tour de Bruxelles» a été organisé. La «caravane du tour», composée d'une cinquantaine de délégués et militants, a fait étape dans leurs entreprises (Carrefour, STIB...) pour y signer officiellement la déclaration d'engagement. Arrivés au Parc du Cinquenaire, une vingtaine d'entre eux ont enfourché leur vélo. Un délégué-référent de chaque entreprise portait un maillot vert, signé par ses collègues, qu'il a rapporté dans son entreprise. Après deux nouvelles étapes (Bruxelles-Propreté à Auderghem et l'administration communale de Saint Gilles), ils ont rejoint la CSC Bruxelles pour une prise de parole, entre autres, de Philippe Vansnick, secrétaire fédéral de la CSC Bruxelles. Le maillot jaune a été signé par l'ensemble des délégués des entreprises ayant pris part à cette journée. Il symbolise l'union de tous dans cette lutte de longue haleine contre le racisme.

| David Morelli, Danièle Ernotte et Tom Meremans |

Infos et conseils? Contactez la cellule Diversité de la CSC:
diversité@fecasbl.be



Edel



Vandemoortele



Signature STIB



Takeda



Peloton GO



Tibi



La Marche mondiale des femmes revendique des droits égaux pour les femmes et les hommes.
Photos © Donatienne Coppieters



Debout les femmes!

Le 8 mars est chaque année une date-clé pour les féministes et pour la CSC qui porte, durant tout le mois de mars, une campagne contre l'écart salarial. Celui-ci était encore de 23,1% en Belgique en 2021... et si on regarde l'écart de pension, ce chiffre grimpe à 30%. L'écart de pension entre femmes et hommes reste beaucoup plus important que l'écart salarial! Inacceptable!

Ce 8 mars 2022, les revendications féministes ont été particulièrement mises en lumière grâce au mouvement de la grève des femmes initié par le Collectif 8 mars. Les Femmes CSC ont soutenu ce mot d'ordre de grève. Et aux quatre coins du pays, les militant-e-s de la CSC se sont mobilisé-e-s pour clamer nos revendications!

Actions aux 4 coins du pays

La période de Covid n'a pas réduit notre mobilisation, que du contraire! Elle a permis de faire naître une décentralisation des actions en régions et de faire vivre des dynamiques locales. Ces dynamiques permettent à la CSC d'être visible de manière différente, de toucher de nouveaux publics et de faire percoler nos revendications de manière large et soutenue.

En amont de la journée du 8 mars et pendant la journée, différentes actions ont été réalisées dans les entreprises pour sensibiliser les travailleurs et les travailleuses à

l'écart de pension entre femmes et hommes et aussi présenter nos propositions pour combler cet écart. Pour en citer quelques-unes: action avec la CNE à Rive Gauche à Charleroi, action à Ikea à Liège, action à GSK à Wavre, action dans différents magasins dans les rues commerçantes de Liège et de Bruxelles...

À Louvain-la-Neuve, la CSC Brabant wallon, avec le collectif 8 mars, a créé un parcours gonflable «Maria bosse» pour sensibiliser les étudiants et les étudiantes. Ils étaient plus d'une centaine à se rassembler pour faire le parcours qui représente le parcours d'une femme tout au long de sa carrière. Sur le parcours, il y avait plusieurs pièges. À la fin du parcours, le ou la participant-e se rend compte qu'il-elle a fait tout ça pour rien, pour au final devoir vivre avec une pension minimum.

À la CSC Mons-La Louvière, une visioconférence sur les crédits-temps et congés thématiques a été organisée pour informer et sensibiliser les délégué-e-s et les militant-e-s.

À Namur, la CSC Namur-Dinant et les Femmes CSC ont rassemblé près de 100 personnes pour entonner ensemble l'hymne «Debout les femmes». Un moment émotion qui donne de la force, à voir ici: www.facebook.com/watch/?v=472276960901461

Féministes, syndicalistes et en colère

Plusieurs manifestations ont ponctué cette journée du 8 mars:

- À Bruxelles, la CSC Bruxelles et la FGTB Bruxelles se sont réunis devant la Gare centrale à 11h pour notamment réclamer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et dénoncer les charges qui subsistent actuellement pour les travailleuses. Les organisations syndicales ont également défendu une augmentation des salaires bruts, un congé de paternité obligatoire et allongé et le renforcement de la pension légale... tout en réclamant une attention constante à la lutte contre les violences faites aux femmes.
- À Liège, la cyclo-parade féministe a embarqué 400 personnes au son de «Haut les mains, mon corps c'est le mien!». Le vélo, les roues sont un symbole d'émancipation des femmes. Ailleurs dans le monde, le vélo reste encore, pour elles, un combat de tous les jours. À vélo, en rollers, en poussette, en skate ou à pied, les Liégeois-e-s et la CSC bien représentée ont battu le pavé pour défendre le droit de sortir de chez soi, d'être mobiles, d'être présentes dans l'espace public!
- À Namur, 300 personnes se sont réunies pour marcher dans les rues et réclamer plus d'égalité.
- En fin de journée, la Marche mondiale des femmes, une plateforme de laquelle les Femmes CSC font partie avec une cinquantaine d'autres organisations, a réuni plus de 6.000 personnes à Bruxelles.



Les messages «Solidarité avec les femmes du monde entier», «Austérité, précarité, inégalités: qui sème la misère, récolte la colère!», «Nous sommes fortes, nous sommes fières, et féministes et syndicalistes et en colère» ont été clamés fièrement et dignement dans les rues de la capitale!

- Dans plusieurs autres villes comme La Louvière, Mons, Tournai, et les grandes villes flamandes, des rassemblements et actions militantes et festives étaient également organisées.

La campagne des Femmes CSC «Maria Bosse... Pour quelle pension?» a pu être diffusée lors de ces différentes actions. Au travers d'elle, nous avons choisi cette année de travailler la question de la pension comme reflet des inégalités vécues par les femmes tout au long de leur carrière. Maria, c'est vous, c'est nous! On ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve. Il est donc essentiel de se construire ses droits propres en sécurité sociale à tout moment de sa vie.

Cette Journée internationale des droits des femmes est aussi l'occasion de mettre en avant des revendications que nous défendons toute l'année. Continuons à nous mobiliser quotidiennement dans notre travail pour que les femmes ne soient pas les premières victimes de la grave crise économique annoncée! Car l'autonomie économique et financière pour chacune constitue un des piliers des droits des femmes!

| Ayla Serbest, Femmes CSC |



À Louvain-la-Neuve, les étudiants et les étudiantes ont été sensibilisés aux écarts de pension entre femmes et hommes avec un parcours gonflable.



La vie est **chère**.
Il faut **de meilleurs salaires!**

SIGNEZ LA PÉTITION

Une série de mesures améliorera le pouvoir d'achat des travailleurs dès le 1^{er} avril. Mais la loi de 1996 qui bloque les salaires n'a pas été révisée. Pas encore signé l'initiative citoyenne? Faites-le maintenant sur <https://dekamer.mijnopinie.belgium.be/initiatives/i-653>!

En direct de la rue de la Loi

Ces derniers mois, le gouvernement a annoncé différents projets de loi avec un effet direct sur les travailleurs. Nous en avons déjà parlé dans *Syndicaliste* bien avant que les textes ne se retrouvent sur la table du Parlement. Où en est-on aujourd'hui?

Les chômeurs égaux devant la loi

Nous dénonçons depuis longtemps le fait que des allocataires sociaux qui perçoivent également un autre revenu ne gardent pratiquement rien de ce revenu. Pire encore, ils peuvent même y perdre au bout du compte. Ce revenu supplémentaire avait en effet pour conséquence de limiter, voire d'annuler complètement la réduction fiscale octroyée sur les allocations sociales. Le gouvernement Michel avait partiellement résolu le problème pour les pensions et les allocations de maladie et d'invalidité, mais pas pour les allocations de chômage et d'insertion. Ce gouvernement, avec un ministre N-VA aux Finances, n'était pas tendre avec les chômeurs. Les conséquences pouvaient être graves. Ainsi, selon un calcul du fiscaliste Jef Wellens dans le magazine *Trends*, un chômeur qui, l'année précédente, avait

reçu 50 euros en plus de ses allocations pour avoir suivi une formation se trouvait redevable de 1.180 euros d'impôts.

Le nouveau gouvernement a été plus à l'écoute. Dans le cadre du «deal pour l'emploi», il a décidé, sur proposition du ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, de mettre fin à cette discrimination. Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, les chômeurs bénéficient du même droit à la réduction fiscale que les pensionnés, les malades et les invalides. Dans l'exemple dénoncé ci-dessus, la personne ne devrait plus payer que 30 euros au lieu de 1.180 euros. Le Parlement a approuvé l'accord, qui est intégré dans une loi introduisant diverses dispositions fiscales. L'effet n'est pas immédiat, mais concerne l'impôt final à payer l'an prochain pour les revenus de 2022.

La CSC a toutefois constaté que, pour quelques centaines de chômeurs, ce nouveau régime n'était pas favorable. L'ancien était plus intéressant. V. Van Peteghem a fait savoir qu'il réglerait le problème par une nouvelle loi. Un avant-projet de loi avec un régime transitoire pour ce groupe est aujourd'hui sur la table.

Des primes exonérées d'impôts pour les formations liées à des métiers en pénurie

La même loi prévoit de relever le plafond en vigueur pour l'exonération des primes régionales pour les chômeurs qui suivent une formation en vue d'un métier en pénurie. Cette exonération a été instaurée en 2019 et devrait normalement s'élever à 380 euros cette année. Ce plafond sera majoré à partir du 1^{er} janvier 2022, pour atteindre 700 euros par an. Il sera toutefois impératif que la formation soit finalisée avec succès, à moins qu'elle ne soit arrêtée prématurément parce que la personne commence à travailler dans un métier en pénurie.

Le paradis fiscal pour les travailleurs article 17

Dans le *Syndicaliste* n° 956 du 25 décembre 2021, nous avons apporté des informations détaillées sur le transfert des travailleurs associatifs vers l'art. 17 de l'arrêté ONSS à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette mesure visait à mettre fin à ce qu'on appelle le «troisième statut», un statut intermédiaire entre bénévoles et travailleurs salariés. Ces personnes devenaient

ainsi des travailleurs salariés, mais sans cotisations sociales et donc sans constitution de droits sociaux. Contre l'avis des interlocuteurs sociaux, le gouvernement remettait aussi en cause à quatre reprises la protection du travail: pas de salaire garanti en cas de maladie, des préavis plus courts, pas de primes d'équipes ou de dimanche, et pas de droit à la formation. Il restait à procéder à une série de modifications législatives, qui ont maintenant été approuvées par la Chambre.

Le gouvernement voulait encore aller un pas plus loin, en maintenant le régime préférentiel pour les petits boulots. Ce régime limite l'imposition à 20%, après déduction forfaitaire de 50% des frais professionnels, soit à peine 10%. Une modification de la loi était également requise, ce qui a pris du retard en raison de l'avis très critique du Conseil d'État. Le gouvernement n'en a toutefois pas tenu compte et a déposé le projet de loi fiscal au Parlement. On s'est longtemps demandé si ce régime spécifique appliquerait les mêmes plafonds que pour les petits boulots. C'est aujourd'hui confirmé: 10% d'impôts seulement lorsque le travail dans le cadre de l'article 17 ne rapporte pas plus de 6.540 euros bruts par an (année de revenus 2022), en tenant compte des revenus provenant d'activités pour des plateformes numériques reconnues dans le cadre de la loi Decroo. L'objectif est d'ouvrir ce paradis fiscal aux salaires à partir du 1^{er} janvier 2022.

La situation devient complexe. Pour la dispense de cotisations ONSS, il n'existe pas de montant limite mais uniquement une limite d'heures: 300 heures par an, portées à 450 heures pour le sport. Pour les avantages fiscaux, on ne parle pas de limite d'heures, mais bien d'un plafond salarial. On aura donc des activités art. 17 sans cotisations sociales mais avec une imposition normale. Et inversement, du travail associatif avec des cotisations normales, mais avec seulement 10% d'imposition.

La dernière ligne droite pour le mini tax shift

Dans l'intervalle, tout se met en place pour une série d'améliorations du pouvoir d'achat des travailleurs à partir du 1^{er} avril. Le Conseil national du travail a porté le salaire minimum interprofessionnel à 1.806,16 euros bruts par mois. Le bonus emploi social et fiscal est augmenté pour les travailleurs dont le salaire brut mensuel est inférieur à 2.848 euros (pour un temps plein). Pour la majorité des travailleurs, la cotisation spéciale pour la sécurité sociale va diminuer. La loi et l'arrêté de gouvernement sont en chantier en vue d'une approbation rapide. Il faut signaler que la baisse de la cotisation spéciale s'applique à partir du 1^{er} janvier 2022, mais ne sera visible sur les fiches de paie qu'à partir du 1^{er} avril 2022. Le reste de la diminution sera imputé l'an prochain dans l'imposition finale pour 2022.

La CSC avait remarqué un autre point qui restait à régler: le plafond actuel pour le bonus emploi fiscal (880 euros par an) est un peu trop bas, ce qui risquait de limiter le bonus pour les salaires les plus faibles.

Un avant-projet de loi est aujourd'hui prêt en vue de relever ce plafond annuel jusqu'à 910 euros.

Obligation vaccinale pour le personnel soignant

Et enfin, une moins bonne nouvelle. Malgré la forte opposition des syndicats et la proclamation de la fin de la pandémie, le gouvernement maintient sa volonté d'une obligation vaccinale contre le Covid-19 pour le personnel soignant. Le projet de loi a été introduit au Parlement. L'Institut fédéral des droits humains (IFDH) a déjà exprimé de lourdes critiques. Il dénonce le fait que le gouvernement maintienne son ancien projet alors que la situation a changé fondamentalement et aurait nécessité une réévaluation des intérêts. Ne pas le faire équivaldrait à bafouer les droits humains du personnel soignant non-vacciné, estime l'IFDH sans équivoque. On peut espérer que conjointement à l'opposition des syndicats, une telle position fera mouche au niveau politique.

| Chris Serroyen |



Malgré la forte opposition des syndicats et la proclamation de la fin de la pandémie, le gouvernement maintient sa volonté d'une obligation vaccinale contre le Covid-19 pour le personnel soignant. Le projet de loi a été introduit au Parlement.



L'extension de la loi sur les accidents du travail aux travailleurs de plateforme ne concerne que les travailleurs sous statut indépendant. Or, 85% des livreurs de plateformes prestent dans le régime dit de l'économie collaborative.

Accord «travailleurs de plateforme» Une bonne intention mais un flop au final

Le 15 février dernier, le gouvernement avait conclu, dans le cadre du «deal pour l'emploi», un accord sur la situation des travailleurs de plateforme. Depuis, nous avons reçu les projets de texte. Sur cette base, nous pouvons juger que cet accord n'est finalement qu'une coquille vide et que la cible est totalement ratée.

L'extension de la loi sur les accidents du travail du 10 avril 1971 aux travailleurs de plateforme devait concerner tous les travailleurs des plateformes dites «donneuses d'ordre». Mais le texte ne prévoit d'extension que pour les travailleurs de plateforme sous statut indépendant. Or, 85% des livreurs de plateformes comme Deliveroo ou Uber Eats, et 80% des prestataires de la plateforme Ring Twice prestent dans le régime dit de l'économie collaborative (ou P2P). Ils ne sont ni salariés, ni indépendants. Ils ne sont donc pas concernés par cette extension, qui dès lors rate complètement son objectif.

On se demande bien comment deux travailleurs qui prestent pour la même plateforme, dans les mêmes conditions, au même moment, pour la même durée, et qui courent les mêmes risques, pourraient, l'un être couvert en cas d'accident

du travail, et l'autre pas. S'il fallait encore démontrer que ce régime dit de l'économie collaborative engendre des différences de traitement injustifiables entre travailleurs, et qu'il est donc probablement inconstitutionnel, le gouvernement vient de le prouver. L'accord ne prévoit d'ailleurs rien pour prévenir les abus manifestes de ce régime fiscal favorable dit de l'économie collaborative, initialement destiné aux petits services entre voisins et actuellement dévoyé par des plateformes multinationales qui organisent un service à très grande échelle.

Inversion de la charge de la procédure

Nous avons expliqué que la situation des travailleurs ne serait améliorée concrètement que si la logique actuelle était inversée: au lieu que le travailleur doive

entamer de longues procédures judiciaires pour faire reconnaître ses droits, qu'il les reçoive d'office sauf si la plateforme prouve préalablement qu'elle n'est qu'un intermédiaire neutre et qu'elle n'organise en rien le travail.

Dans le projet du ministre Dermagne, il était proposé que la Commission de règlement de la relation de travail (CRT) puisse jouer ce rôle de «ruling». Mais toute référence à la CRT a été effacée, de sorte qu'il n'y a aucun changement fondamental. Le travailleur devra toujours aller «chercher ses droits» après de longues années de procédure judiciaire. Les critères proposés par le projet du gouvernement donnant une simple indication et faisant par ailleurs double emploi avec les mécanismes de présomption déjà existants.

Les travailleurs concernés ne vont pas se satisfaire d'une coquille vide. Le gouvernement leur a fait une promesse qu'il doit tenir.

| Martin Willems, United Freelancers |

Obligation vaccinale des professionnels de la santé

La démocratie en prend un coup!

Depuis des mois, de très nombreuses organisations dénoncent l'intention du gouvernement de faire voter une loi tardive, inappropriée, non justifiée juridiquement, contraire à l'avis du Conseil d'État, inapplicable... prévoyant la vaccination obligatoire des professionnels de la santé. «Il faut être prêts à tout moment», disent-ils. L'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains tacle le projet en l'état!

Pour rappel, le Conseil d'État avait validé le principe de proportionnalité des sanctions prévues par le projet de loi, sur la base d'avis scientifiques et autres d'avant Omicron... L'avis du Conseil d'État relève cependant que l'évolution de la situation pandémique, des connaissances scientifiques et des moyens thérapeutiques nouveaux peut remettre en cause cette proportionnalité, autrement dit, ne justifierait plus l'adoption de cette loi.

De nombreux parlementaires, y compris du Nord du pays et de Vooruit, le propre parti du ministre Vandebroucke, ont reconnu qu'il n'y avait pas de sens à imposer la vaccination au personnel de santé, mais qu'au contraire, les effets négatifs d'une telle mesure seraient bien plus importants en matière de santé publique.

Violation des droits humains

L'Institut Fédéral pour la protection et la promotion des droits humains affirme ce 21 mars 2022: «En l'absence d'un examen préalable et minutieux des intérêts en cause, l'adoption du projet de loi actuel violerait les droits humains des professionnels de la santé non vaccinés...».

Malgré cela, le ministre Vandebroucke et le ministre Dermagne (Emploi) ont continué à mettre la pression au sein de la majorité pour faire passer le projet de loi. Leur argument: «Il faut être prêt au moment opportun». Mais: le mécanisme mis en place part du principe qu'au 1^{er} juillet, cette obligation vaccinale sera réelle, et donc aussi l'interdiction professionnelle du seul personnel de santé non vacciné. Sauf si un arrêté est pris sur

la base d'avis scientifiques qui démontrent qu'on peut postposer!

C'est le monde à l'envers. Les institutions de soins doivent donc organiser les horaires en tenant compte du personnel qui devrait être suspendu ou licencié, prévoir son remplacement... Sauf que si l'AR postpose, on ne pourrait plus licencier ce personnel, et donc, on devrait tout réorganiser et licencier les remplaçants! De

nombreux employeurs ont déjà fait savoir qu'ils refuseraient d'appliquer une telle loi.

Une loi dangereuse

Cette loi est injuste, stigmatisante, mal rédigée et inapplicable. Cette loi est un danger en matière de santé publique. Le front commun syndical réclame une réelle concertation avec le secteur afin de trouver des alternatives crédibles.

La commission de la Santé discutera du projet ce mercredi 30 mars. L'intention de Vandebroucke et Dermagne étant de passer en force le 1^{er} avril. D'ici-là, la pression sur les parlementaires de la majorité s'intensifiera encore de notre part.

| Yves Hellendorff (CNE) et Véronique Sabel (CSC SP) |

Lire l'avis n°6/2022 de l'IFDH sur <https://institutfederaldroitshumains.be/publications/le-projet-de-loi-sur-la-vaccination-obligatoire-dans-les-services-de-sante>

Franck Vandebroucke veut passer en force son projet de loi sur l'obligation vaccinale des professionnels de la santé avant les vacances de printemps.



Prolongation de trois mois du chômage corona

Virus et guerre en Ukraine

Personne ne prévoyait que le chômage corona se prolongerait au-delà du 31 mars. Certainement pas les autorités, qui, après deux ans de crise du Covid-19, n'étaient que trop pressées de tourner la page. Sauf peut-être les employeurs, qui ont continué à invoquer les difficultés d'approvisionnement persistantes afin de profiter encore du chômage corona, dont ils sont devenus très dépendants. C'est alors que le clan Poutine a déclenché la guerre en Ukraine, avec ses répercussions mondiales, y compris pour les entreprises belges. Le gouvernement a donc décidé de prolonger le système de trois mois.

Chômage «Ukraine» et chômage corona

Le gouvernement a pris cette décision de manière inattendue et visiblement non préparée le 14 mars, dans le sillage des mesures visant à réduire la hausse de la facture d'énergie des ménages. De ce fait, la communication du gouvernement était initialement très confuse. Le ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne, parlait d'une prolongation de trois mois du chômage corona. Le Premier ministre, quant à lui, a indiqué que le chômage corona serait stoppé le 31 mars et qu'un nouveau système serait instauré le 1^{er} avril (avec les mêmes modalités) pour le chômage temporaire en raison de la guerre en Ukraine. C'est finalement l'interprétation de Dermagne qui a prévalu. Le chômage corona est prolongé d'un trimestre supplémentaire, donc pour l'instant jusqu'au 30 juin 2022, avec la particularité de couvrir non seulement les problèmes dus au Covid-19, mais aussi ceux qui résultent de

la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Par conséquent, le chômage temporaire à l'initiative du travailleur en raison de la mise en quarantaine ou de la fermeture de la crèche ou de l'école est également prolongé de trois mois.

Fin de la maladie corona

Dans ce contexte, nous nous sommes demandé si les allocations majorées en cas de maladie seraient également prolongées de trois mois. L'Inami nous a fait savoir que ce ne serait pas le cas. En conséquence, ce sont à nouveau les allocations de maladie normales qui s'appliqueront en cas de maladie à partir du 1^{er} avril.

Assimilation des congés annuels: pas encore réglée

Ce qui est également prolongé, c'est l'incertitude quant à l'assimilation du chômage corona pour les congés annuels. Pour la énième fois, le gouvernement a

décidé de rajouter un trimestre, sans pour autant faire preuve de clarté sur les jours de congés annuels et le pécule de vacances que cela va générer. La situation n'est pas encore claire pour le premier trimestre de 2022, et encore moins pour le trimestre supplémentaire. Cette question serait désormais sur la table du contrôle budgétaire de 2022, avec, espérons-le, de la fumée blanche au moment où vous recevrez ce courrier.

Accès plus facile au chômage économique

Les entreprises peuvent bien sûr continuer à faire appel au chômage économique durant ce nouveau trimestre, même si cela restera assez exceptionnel. En principe, le chômage corona se limite aux problèmes liés au virus et à la Russie. L'Onem ne demandant toutefois pas de preuves, on peut donc supposer que les employeurs considéreront la chose avec la plus grande élasticité. Au cas où les employeurs auraient quand même recours au chômage économique, la suspension de la condition d'admissibilité pour le droit à une allocation est également prolongée de trois mois.

Fin des aides corona pour les artistes et indépendants?

Rappelons que les trimestres précédents prévoyaient toujours un plan en quatre parties: le chômage corona, la suspension de la condition d'admissibilité pour le chômage économique, l'aide corona aux artistes dans le cadre du chômage et l'aide supplémentaire de droit passerelle pour les indépendants. Ces deux derniers volets ne sont désormais plus d'actualité. Les aides spécifiques aux artistes prennent fin le 31 mars. Les indépendants, quant à eux, doivent en revenir à l'ancien régime de droit passerelle à partir du 1^{er} avril. Du moins pour l'instant.



Le chômage corona est prolongé jusqu'au 30 juin 2022, avec la particularité de couvrir non seulement les problèmes dus au Covid-19, mais aussi ceux qui résultent de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

| Chris Serroyen |

Syndrome post-Covid

Prise en charge par Fedris

L'agence fédérale des risques professionnels a fixé les modalités de traitement des dossiers des personnes qui présentent des cas de Covid-long.

Fedris, l'agence fédérale des risques professionnels, s'est penchée sur la prise en charge du Covid long. On entend par là les symptômes qui persistent au moins deux mois après une infection et qui ne peuvent être expliqués autrement. Ces symptômes comprennent la fatigue, l'essoufflement, un dysfonctionnement cognitif ou d'autres problèmes qui impactent le fonctionnement au quotidien. Ces symptômes peuvent récidiver, se prolonger à partir de l'infection ou apparaître bien après celle-ci.

Lors de la dernière réunion de son comité de gestion, Fedris a fixé les modalités de traitement des dossiers qui présentent des cas de Covid-long

(+ de six semaines d'incapacité). Bien entendu, pour que ces modalités s'appliquent, il faut que la personne ait obtenu une reconnaissance de son infection au Covid comme maladie professionnelle.

Prise en charge ou pas?

Si la victime a toujours des lésions organiques (c'est-à-dire des problèmes physiques) et des pièces médicales qui en attestent, Fedris continue à prendre en charge l'incapacité de travail.

Si pas, on distingue plusieurs hypothèses:

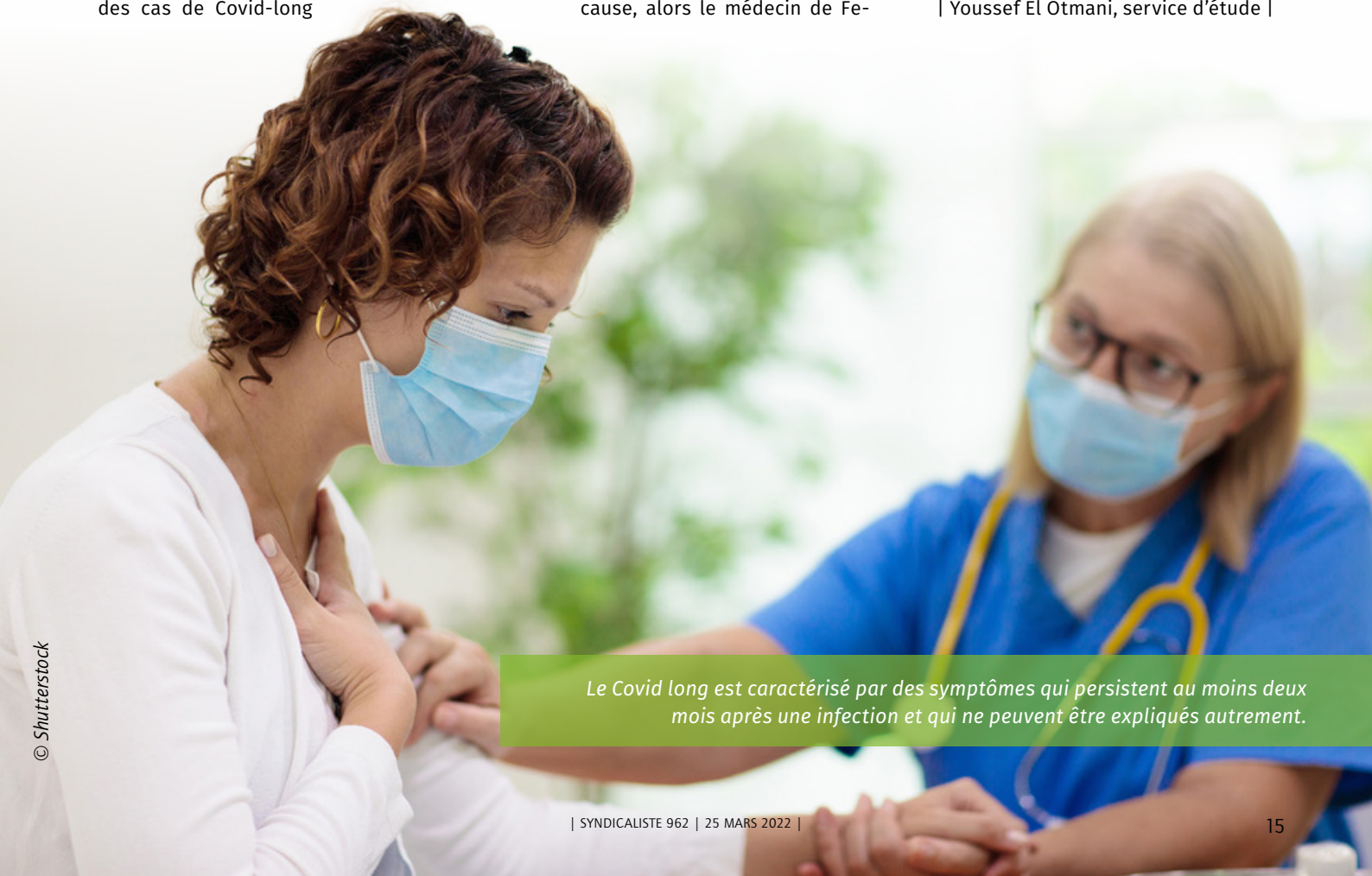
- Si les symptômes persistants peuvent, après examen des pièces, être attribués à une cause autre que le Covid, la prise en charge prend fin.
- Si, sur base des pièces, il n'est pas possible de les rattacher à une autre cause, alors le médecin de Fedris

devra faire une analyse plus détaillée du cas de la personne et tenir compte d'une série d'éléments (Un traitement ou un trajet de révalidation est-il suivi? La personne a-t-elle repris totalement ou partiellement le travail? etc.). Dans certains cas, comme des maux de têtes inexpliqués par exemple, le médecin de Fedris devra même faire appel à l'expertise d'un neurologue. En fonction de l'évaluation faite par le médecin de Fedris, il sera décidé de continuer la prise en charge ou pas.

Il est par conséquent important que les victimes transmettent à Fedris un rapport détaillé de l'évolution de leur situation sur le plan médical, avec un maximum d'informations.

Plus d'infos: www.fedris.be

| Youssef El Otmani, service d'étude |



Le Covid long est caractérisé par des symptômes qui persistent au moins deux mois après une infection et qui ne peuvent être expliqués autrement.

Agenda du CPPT et du CE *en mai*

Au CPPT

La réunion de mai doit au moins traiter les points suivants:

- **Suivi des réunions précédentes:** les avis émis par le comité ont-ils été pris en compte? Les décisions ont-elles été mises en œuvre dans les délais prévus? Faut-il rediscuter certains points?
- **Discussion du rapport mensuel du service interne PPT:** le conseiller en prévention qui dirige le service interne PPT doit présenter oralement son rapport mensuel sur l'état de la sécurité et de la santé dans l'entreprise; il répond ensuite aux questions des membres.
- **Plan annuel d'action pour 2022:** état d'avancement, suivi de la mise en œuvre.
- **Rapports annuels des services interne et externe de prévention:** les rapports doivent avoir été transmis aux membres effectifs et suppléants du CPPT, du CE et de la DS, conformément à la réglementation.
- **Plan global de prévention:** l'employeur doit programmer la politique de prévention, pour une période de 5 ans, dans un plan global de prévention. Ce plan doit être évalué régulièrement, notamment sur base des rapports annuels des services interne et externe de prévention et de protection au travail. Ces rapports ont été discutés au CPPT. Le plan global doit être évalué dès maintenant, avant de pouvoir commencer à préparer le plan annuel d'action pour 2023. Le plan annuel doit en effet s'appuyer sur un plan global pertinent.
- **Mesures Corona: préparer la fin de la pandémie.** Plus précisément, comment procéder à l'avenir: à quelles mesures mettre un terme et quelles mesures poursuivre?

Dans les entreprises occupant moins de 100 travailleurs et sans CE, les CPPT ont aussi des compétences dans les matières économiques, financières et sociales. Ils doivent notamment recevoir l'information économique et financière annuelle, ainsi que le bilan social (voir ci-dessous, l'agenda du CE). La principale différence avec le CE est le fait que le réviseur d'entreprise n'a aucune obligation vis-à-vis du CPPT.

Au conseil d'entreprise

Informations économiques, financières et sociales annuelles (IEF)

Pour beaucoup d'entreprises, le mois de mai est celui au cours duquel sont discutées les informations économiques, financières et sociales (IEF & S) relatives à l'exercice écoulé, ainsi que les perspectives générales d'avenir et leurs conséquences sur

l'emploi. Cette discussion doit faire l'objet d'une réunion spéciale du CE, d'une durée d'au moins 8 heures.

Les membres du CE doivent recevoir les IEF annuelles par écrit au moins 15 jours avant la réunion qui doit en tout cas se tenir avant l'assemblée générale des actionnaires, de manière à ce que les remarques formulées par le CE puissent lui être communiquées.

Le réviseur doit assister à cette réunion spéciale du CE. Il doit faire rapport sur le caractère fidèle et complet et fidèle de l'information annuelle et donner des explications sur les données économiques et financières.

L'information annuelle doit contenir les documents suivants:

- la mise à jour écrite de l'information de base.
- les comptes annuels de l'exercice écoulé (2021), c'est-à-dire: le bilan, le compte de résultats, l'annexe, le rapport de gestion, le rapport du réviseur d'entreprise.
- le bilan social.
- le rapport sur les mesures et les aides publiques.
- le cas échéant, les comptes consolidés.

Outre son rôle de contrôle et de certification des informations, le réviseur a aussi une mission pédagogique essentielle vis-à-vis des représentants des travailleurs au CE. N'hésitez pas non plus à l'inviter à la réunion préparatoire du CE consacrée à l'IEF.

Suivi de l'emploi et des initiatives de formation

En plus des informations économiques et financières et en même temps que les informations sur les perspectives générales sont également communiquées chaque année les informations relatives à l'emploi et à la formation. Celles-ci se retrouvent non seulement dans le bilan social, mais aussi dans l'information annuelle communiquée sur base de la CCT n°9 portant sur la structure de l'emploi, son évolution, les prévisions et les mesures décidées ou projetées en matière d'emploi. Les informations découlant de la CCT n°9 doivent être données par écrit au plus tard le jour précédant la réunion.

Soyez particulièrement attentifs aux informations concernant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, extraites du bilan social, ainsi qu'aux informations concernant les initiatives de formation et moyens accordés à la formation selon le genre.

| Geneviève Laforêt et Kris Van Eyck |